

## FICHE PROCEDURE / REGLEMENTATION : SKI DE FOND et SKI ALPIN

FICHE PROCEDURE / REGLEMENTATION : SKI DE FOND et SKI ALPIN		
	Ski de fond	Ski de piste
ENCADREMENT	<p>☞ Taux d'encadrement réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maternelle : Le maître de la classe et un adulte agréé. Au-delà de 12 enfants, un adulte agréé supplémentaire pour 6.</li> <li>➤ Elémentaire : Le maître de la classe et un adulte agréé. Au-delà de 24 enfants, un adulte agréé supplémentaire pour 12.</li> </ul>	<p>☞ Taux d'encadrement réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maternelle : Le maître de la classe et un adulte agréé. Au-delà de 12 enfants, un adulte agréé supplémentaire pour 6.</li> <li>➤ Elémentaire : Le maître de la classe et un adulte agréé. Au-delà de 24 enfants, un adulte agréé supplémentaire pour 12.</li> </ul>
	<p>☞ <b>Intervenants possibles (comptés dans le taux d'encadrement) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des intervenants bénévoles agréés. Des professionnels répondant aux spécificités de la circulaire 2017-116 du 06/10/2017.</li> </ul>	
ETRE ATTENTIF	<p>☞ Au site : Une convention doit être signée entre la DSDEN et la station et / ou l'école de ski alpin.</p> <p>☞ Au matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les gants et les lunettes de soleil sont à prévoir.</li> <li>➤ Le port du casque protecteur (normes NF EN 1077 de mai 1996) est obligatoire.</li> </ul>	
AUTORISATIONS	<p>☞ <b>Constitution du dossier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rechercher les intervenants bénévoles et les inscrire à une session de formation. Pour ceux ayant déjà suivi la formation, anticiper le renouvellement d'agrément à l'aide du document B.</li> <li>➤ Construire le projet pédagogique de la classe avec l'équipe d'encadrement à partir du document C : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Préciser les modalités d'organisation.</li> <li>○ Donner le fonctionnement du ou des groupes.</li> <li>○ Vérifier le taux d'encadrement.</li> </ul> </li> <li>➤ Informer les familles des modalités de l'activité.</li> </ul> <p>☞ <b>Demande soumise à la validation de l'IEN à l'aide de l'imprimé C</b> (au moins deux semaines avant la première sortie).</p>	
<i>Textes de référence</i>	Circulaire n° 99 136 du 21/09/99 ; Décret 2017-766 du 04/05/2017 ; Circulaire interministérielle 2017-116 du 06/10/2017	